

## COMMUNE DE DAUX

### **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 25 janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq janvier, le Conseil Municipal de Daux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 janvier 2021.

**PRÉSENTS** : ALBERT Patrick, BERNARD Denis, BIRELLO Danielle, BOUVIER Mélanie, CHEVALLIER Michel, GAUBERT Véronique, GÉRAUD Yves, HUMAYOU Martine, JORGE Magali, LAGORCE Patrice, LÉAUTÉ Yves, SANDREAU Claude, SENNOU Nicole, VAISSIÈRES Fabienne et ZABOTTO David.

**ABSENTS EXCUSÉS** : BENETEAU Pascal, BIRELLO Enzo, BRIENTIN Amélie et SANCHEZ Sandrine.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : CHEVALLIER Michel.

#### **Ouverture de la séance par la lecture et l'approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 décembre 2020.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Acquisition d'une maison 5 place de la Mairie

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification de l'ordre du jour.

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, M. le Maire rend compte au Conseil Municipal de la Décision n° 1/2020 qu'il a prise le 15/12/2020 relative à la demande de subvention pour les travaux de rénovation énergétique concernant l'annexe Mairie et le Groupe Scolaire sollicitée auprès de l'Etat.

#### **1 – Travaux de rénovation énergétique de l'annexe Mairie et du Groupe Scolaire – Inscription au Contrat de Ruralité 2021**

M. le Maire propose à l'assemblée de compléter la délibération du 02/12/2020 relative à l'opération « *Rénovation énergétique de l'annexe Mairie* » en incluant dans cette opération, les travaux de modernisation des systèmes d'éclairage du Groupe Scolaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les Contrats de Ruralité sont des contrats conclus entre l'Etat et le porteur du contrat à savoir les PETR ou les EPCI afin de promouvoir les ruralités dynamiques, innovantes et solidaires.

Chaque contrat s'articule, dans une logique de projet de territoire, autour des 6 volets suivants :

- Accès au service et aux soins,
- Revitalisation des centres-bourgs,
- Attractivité du territoire,
- Mobilités,
- Transition écologique,
- Cohésion sociale.

Monsieur le Maire propose d'inscrire l'opération « *Rénovation énergétique de l'annexe Mairie (remplacement huisseries) et du Groupe Scolaire (modernisation des systèmes d'éclairage)* » qui répond aux priorités de l'axe « Transition énergétique » du Contrat de Ruralité signé par le PETR Pays Tolosan. Le budget prévisionnel de cette opération est de 12 161 € HT soit 14 593,20 € TTC pour l'annexe Mairie et de 15 624 € HT soit 18 748,80 € TTC pour le Groupe Scolaire pour un montant total de 27 785 € HT soit 33 342 € TTC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander l'inscription de cette opération à la maquette de programmation 2021 du Contrat de Ruralité du PETR Pays Tolosan et de déposer auprès des services de l'Etat, une demande d'aide au taux le plus élevé.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- D'accepter l'inscription de l'opération « *Rénovation énergétique de l'annexe Mairie et du Groupe Scolaire* » à la maquette de programmation 2021 du Contrat de Ruralité du PETR Pays Tolosan,
- De déposer un dossier de demande de financement auprès des services de l'Etat,
- De mandater M. le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

## **2 – Réhabilitation aire de jeux multisports (City-Stade) – Demande de subvention au CD31**

M. le Maire expose à l'assemblée que la commune a réalisé en 2014, une aire de jeux multisports au lieu-dit « Le Padouenc » rue de la République. Ce terrain est utilisé chaque jour par les enfants, les adolescents du village et des communes environnantes. Il est également utilisé par l'école de tennis, l'Espace Jeunes et les enfants des écoles de Daux.

Une réfection complète de la surface du jeu est indispensable vu l'âge de l'équipement.

M. le Maire présente le projet et les devis estimatifs de cette opération pour un montant de 10 730 € HT soit 12 876 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- Décide de réaliser les travaux au City Stade pour un montant estimé à 12 876 € TTC,
- Demande au Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'inscription du projet à la maquette du Contrat de Territoire 2021 et dans ce cadre, sollicite une subvention,
- Autorise M. le Maire à engager toutes les démarches relatives à ce projet.

## **3 – Acquisition d'une maison 5 place de la Mairie**

Monsieur le Maire expose que la maison médicale située au 4 place de la Mairie acquise dans le cadre du programme de la redynamisation du centre du village, arrivera à saturation à l'été 2021. Il expose que d'autres professions médicales n'ont pu être accueillies faute de place disponible.

La maison attenante située au 5 place de la Mairie se trouve être à la vente, ce qui permettrait de disposer de 150 m<sup>2</sup> de bâti supplémentaire à aménager pour de nouveaux praticiens.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

- D'acquérir la maison située au 5 place de la Mairie pour un montant maximum de 270 000 €,
- De demander au Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'inscription du projet à la maquette du Contrat de Territoire 2021 et dans ce cadre, sollicite une subvention la plus élevée possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches relatives à ce projet.

## **4 – Demande de subvention LEADER : Approbation du plan de financement des travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère en médiathèque**

Monsieur le Maire informe que le projet « Réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère pour la création de la médiathèque municipale » répond aux objectifs du dispositif LEADER décliné sur le territoire du PETR Pays Tolosan.

L'opération correspond à :

- l'Axe 1 : Améliorer et préserver la qualité de vie,
- l'Action 1B : Libérer les énergies culturelles,
- l'Opération 2.1 : Moderniser les espaces pédagogiques culturels du GROUPE D'ACTION LOCALE DU PAYS TOLOSAN.

Monsieur le Maire présente le plan de financement ci-dessous, faisant apparaître tous les co-financeurs :

### Dépenses

- Travaux rez-de-chaussée..... 447 452,25 € HT

### Recettes

- Subvention de l'Etat ..... 120 735,00 €
- Subvention du Département (CD31)..... 105 000,00 €
- Subvention de la Région Occitanie : - Accessibilité ..... 4 099,00 €  
- Rénovation énergétique ..... 47 874,00 €
- Subvention LEADER..... 30 000,00 €
- Autofinancement ..... 139 744,25 €
- 447 452,25 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus destiné au dossier de demande de subvention à l'Europe au titre du dispositif LEADER.

## **5 – Traitement des petits travaux urgents relevant de la compétence du SDEHG – Participation communale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé d'autoriser le Maire à engager ces travaux **pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000 € annuels de contribution communale**. Pour chaque dossier ainsi traité, une lettre d'engagement financier sera signée par le Maire.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres **dans la limite de 10 000 € par an**,
- Charge Monsieur le Maire :
  - d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes,
  - de valider les études détaillées transmises par le SDEHG,
  - de valider la participation de la commune pour chacun des projets ainsi traités,
  - d'en informer régulièrement le Conseil Municipal,
  - d'assurer le suivi annuel des participations communales engagées,
  - de présenter à chaque fin d'année, un compte-rendu d'exécution faisant état de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération de principe pour l'année en cours.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants,
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

**6 – Promotion interne : Création d'un poste d'Agent de Maîtrise Territorial**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'un Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe remplit les conditions pour être promu au grade d'Agent de Maîtrise Territorial.

Cet agent est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'Agent de Maîtrise au titre de la promotion interne.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- De créer un poste d'Agent de Maîtrise Territorial à temps incomplet, à raison de 29h hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,
- De prévoir la rémunération correspondante à l'article 6411 du Budget Primitif 2021.

**7 – Loyer commercial du Café Restaurant**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que compte tenu du contexte sanitaire, le Conseil Municipal a par délibération du 13 octobre 2020, décidé de l'exonération, depuis le 01/11/2020 jusqu'au 31/01/2021, du paiement des loyers du Café pour la part relative au commerce et à la licence.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de continuer à soutenir financièrement la Société M.P.J., preneur du bail du Café Restaurant de Daux, en grande difficulté financière liée au manque d'activité.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Décide l'exonération, pour la période du 01/02/2021 au 30/04/2021, du paiement des loyers du Café pour la part relative au commerce et à la licence, soit :
  - pour le commerce ..... 500 € / mois
  - pour la licence ..... 50 € / mois
  - soit ..... 550 € / mois et 1 650 € au total.
- Cette exonération équivalente à un dégrèvement sera imputée au compte 6745 du Budget de la commune.

**8 – Convention de Fonds de Concours pour des travaux de trottoirs chemin des Fangues avec la CCHT**

Monsieur le Maire rappelle que la compétence « Voirie » figure dans les statuts de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans. Une partie de ces travaux est subventionnée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre du pool routier ; une autre partie concerne des travaux de trottoirs pour lesquels une demande de subvention spécifique doit être déposée auprès du Conseil Départemental au titre de l'édilité. Par ailleurs, les communes participent au financement des travaux de trottoirs via un fonds de concours.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que par délibération du 26 novembre 2020, la CCHT a décidé de contractualiser une convention de fonds de concours entre la CCHT et la commune de Daux pour des travaux de trottoirs chemin des Fangues pour un montant de 2 023 € TTC.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours avec la Communauté de Communes des Hauts Tolosans pour des travaux de trottoirs chemin des Fangues pour un montant de 2 023 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette convention.

Les crédits nécessaires seront imputés à l'article 2041512 du budget communal.

## **9 – Convention de mise à disposition d'un service commun pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols au sein de la CCHT – 2020/2027**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 23 octobre 2012, le Conseil Municipal avait donné son accord de principe sur la création d'un service d'instruction des actes d'urbanisme au sein de la Communauté de Communes Save et Garonne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, ainsi que sur les modalités de fonctionnement et de financement.

Monsieur le Maire présente la convention de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans fixant les conditions et modalités de mise à disposition des services communautaires au profit de la commune de Daux afin d'exercer la mission « Instruction des Autorisations du Droit des Sols », telle que présentée en annexe.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Approuve la convention de mise à disposition d'un service commun pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols au sein de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Communauté des Communes des Hauts Tolosans, établie pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2027.

## **10 – Convention de contribution technique et financière pour l'établissement du schéma directeur et zonage de gestion des eaux pluviales avec le SMEA/RESEAU31**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence « Eaux pluviales » a été transférée par la commune au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement RESEAU31 en 2010.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a sollicité le SMEA/RESEAU31 afin qu'il réalise l'élaboration du schéma directeur et le zonage de gestion des eaux pluviales et de ruissellement de notre commune.

A ce titre et compte tenu des statuts du SMEA/RESEAU31, la réalisation de ces prestations nécessite l'établissement d'une convention de contribution technique et financière entre la commune et RESEAU31.

Monsieur le Maire présente cette convention. Elle établit les modalités techniques et financières, notamment le montant de la contribution à verser par la commune à RESEAU31 en contrepartie des prestations de réalisation du zonage.

Le montant estimatif de l'élaboration du zonage s'élève à 56 007,29 € HT. La participation de la commune adhérente au SMEA/RESEAU31 est estimée à 18 071,32 € HT.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve l'élaboration par le SMEA/RESEAU31 du schéma directeur et le zonage de gestion des eaux pluviales et de ruissellement sur la commune de Daux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de contribution technique et financière relative à ce sujet entre la commune et le SMEA/RESEAU31.

## **11 – Convention de partenariat avec le PETR du Pays Tolosan dans le cadre du Conseil en Energie Partagé (CEP)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la maîtrise des consommations d'énergie représente un enjeu majeur au regard du contexte actuel de réchauffement climatique et de fort coût énergétique.

A ce titre, par délibération en date du 26 mars 2019, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Tolosan a mis en place un service « Conseil en Energie Partagé » (CEP) au profit des communes de son territoire.

Le Conseil en Energie Partagé constitue un outil de coopération destiné à apporter des solutions adaptées à chaque commune afin de répondre aux enjeux énergétiques auxquels chacune doit faire face. L'objectif de ce service est donc de proposer un conseil personnalisé aux collectivités locales, leur permettant de faire des choix pertinents en matière d'énergie sur leur patrimoine (bâtiments, éclairage des voiries, ...).

Le Conseil en Energie Partagé est un service proposé en amont et en parallèle des bureaux d'études. Il accompagne la commune dans toutes ses démarches touchant à la gestion des consommations d'énergie.

Il se décline en deux axes principaux :

1. Aide à la gestion des consommations et aux achats d'énergies,
2. Aide à la mise en œuvre de solutions techniques.

La candidature de la commune de Daux ayant été retenue, il convient de contractualiser une convention avec le PETR du Pays Tolosan.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Accepte le soutien du PETR du Pays Tolosan dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie,
- Autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion pour une durée de trois ans ci-annexée,
- Désigne M. David ZABOTTO, Conseiller délégué à l'environnement, élu référent notamment pour le suivi et l'exécution de la présente convention.

## **12 – Réhabilitation du lavoir et de ses abords**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 01/03/2017 et expose que dans le cadre de la préservation du petit patrimoine communal, la commune a fait réaliser en 2016 une étude par le CAUE afin de réhabiliter le lavoir communal ainsi que ses abords.

M. le Maire rappelle que les bords du Ribarot constituent un espace naturel important et fréquenté par les habitants de Daux au cœur du village.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne inscrit au titre du Contrat de Territoire 2021, M. le Maire présente le devis de la Sté CONSTRUIT 31 d'un montant de 34 705 € HT.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

- De réaliser les travaux de réhabilitation du lavoir et de ses abords pour un montant de 34 705 € HT soit 41 646 € TTC,
- D'autoriser M. le Maire à engager toutes les démarches relatives à ce projet.

## **Rapports**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que chaque Président d'EPCI adresse annuellement au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement et/ou un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public. Il appartient ensuite au Maire de présenter ce rapport au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation :

- du rapport d'activité 2019 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne,
- du rapport annuel 2019 du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne,
- du rapport annuel 2019 du SIE Vallée de la Save et Coteaux de Cadours relatif au Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable.

## **Questions diverses**

Monsieur le Maire et les élus en charge des différents domaines informent le Conseil Municipal :

- du mouvement de grève de l'Education Nationale du 26 janvier qui concerne également l'ensemble des personnels d'Etat ou de la Fonction Publique Territoriale intervenant dans les écoles ;
- de la communication auprès des personnes de 75 ans et + par le CCAS des informations sur la vaccination COVID 19 ;
- des actualités du monde associatif communal (assemblées générales, ...) ;
- des actualités en matière de sécurité (participation citoyenne, ...) ;
- de l'incident du réseau ENEDIS survenu du jeudi 21 janvier au vendredi 22 janvier (transformateur Saint Roch) ;
- de l'avancement du déploiement des outils de communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.